

Rédactionnel émanant du SSE

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **12 (1973-1974)**

Heft 48

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sommaire

Sommaire de la partie locale	2
Jean-Rodolphe de Salis	I
Les grèves en Suisse	III
Communications officielles :	
- Emigrer en connaissance de cause	VIII
- Encore quelques précisions relatives à l'AVS/AI	VIII
- Carte suisse de vacances	X
- Don suisse de la fête nationale 1973	X
- Fonds de solidarité	X
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger :	
- Congrès à Saint-Gall	XI
- Diagramme de l'OSE	XII
- AVS/AI : les rentes partielles	XIII
La Suisse au fil des jours	XV
Sport	XVII

COURRIER SUISSE et SCHWEIZER KURIER

Editeur responsable :
Verantwortlicher Herausgeber :

J. PIERREHUMBERT,
Boulevard Général Wahis 256
B - 1030 Bruxelles (Belg.)

Impression et publication :
Druck und Verlag :

Le COURRIER SUISSE, avenue Prekelinden 138 - B 1200 Bruxelles (Belg.)

Soyez nombreux à vous inscrire pour les journées du 51^e Congrès des Suisses de l'étranger, ce qui vous permettra de découvrir le charme de la ville de St-Gall.

Jean-Rodolphe de Salis

J.R. von Salis fait certainement partie des dix personnalités suisses les plus connues, dans le pays comme à l'étranger. Et pourtant, il n'a jamais été ni parlementaire aux Chambres ni Conseiller fédéral. Pendant plus de 30 ans, il a enseigné l'histoire à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich; il est en outre un remarquable connaisseur des problèmes culturels suisses.

Chroniqueur de l'actualité internationale à la radio

J.R. von Salis est né à Berne le 12.12.1901 d'une vieille famille grisonne; son père était médecin. Il a couronné ses études par un volumineux travail sur un économiste et historien genevois du 19^e siècle, Simonde de Sismondi. Il fut correspondant auprès de certains journaux suisses déjà lors de son premier séjour à Paris; en 1935, il a été nommé professeur d'histoire en langue française à l'EPF de Zurich. Pendant les années trente, ce fut la montée des dictatures, et l'on sait comment elles remirent en cause bien des valeurs; on attendait des historiens qu'ils nous éclairent sur ce qui restait valable dans l'Etat, et sur la fonction d'un petit Etat dans le domaine de la culture politique face aux pays environnants. Monsieur von Salis fit alors la preuve de ses qualités d'observateur, de ses dons de synthèse, et de son sens des responsabilités: il devint chroniqueur de l'actualité internationale à la Radio suisse. Des milliers de familles se souviennent sans aucun doute de la voix familière de ce concitoyen lucide, telle qu'elle se faisait entendre le vendredi soir de 19.10 h à 19.25 à Beromünster pendant la Deuxième Guerre mondiale. Comment voyait-il la situation mondiale, du haut de sa tour de guet? Y avait-il, à l'horizon brun et noir, quelque

lueur d'espoir? Le lendemain matin, sur le chemin du travail, on échangeait ses impressions, et une phrase revenait sans cesse: «Von Salis a dit ...»

Plus tard, on apprit que sa chronique avait quantité d'autres auditeurs à l'étranger, malgré le danger, dans les pays totalitaires, de se mettre à l'écoute de Beromünster. Mais ils étaient des milliers à désirer connaître la vérité qui pouvait leur venir d'un pays où les mots n'étaient pas censurés, et où la science n'était pas nivelée par l'uniformisation. Lorsque le Conseil fédéral, au printemps 1940, avait prié von Salis d'informer les auditeurs une fois par semaine sur la situation mondiale, il ne lui avait donné aucune espèce de directives; au moment où paraissait, il y a cinq ans, le livre résumé des «Chroniques mondiales», von Salis pouvait dire: «Je n'ai jamais reçu ni information ni conseil officieux du Palais fédéral. Et je n'avais aucun contact avec l'armée.»

Le chroniqueur défendait le droit à la liberté et à la dignité humaines; il répugnait profondément au «démonisme du pouvoir». «L'analyse est la meilleure polémique», dit-il un jour à Franz Werfel. Les Nazis auraient volontiers vu remplacé ce penseur incommode par quelqu'un de plus souple. Mais les autorités reconnaissaient la valeur de cette voix, qui correspondait à la vocation d'un pays neutre.

Historien des temps modernes

Von Salis se rendait compte de l'interaction fertile de l'histoire et de l'actualité. Capable d'apprécier l'événement parce qu'il connaissait les lignes de force de l'époque, il voyait aussi combien la connaissance de l'actualité pouvait animer l'étude de l'histoire passée. C'est pourquoi il souhaitait à tout historien «l'occasion de commenter



Jean-Rodolphe von Salis

un jour publiquement l'histoire en devenir».

Ses recherches portaient de préférence sur les cent dernières années de l'histoire. En 1871 était né Giuseppe Motta (Conseiller fédéral de 1911 à 1940), auquel von Salis consacra une biographie dont le sous-titre est: «30 Jahre eidgenössische Politik» (30 ans de politique fédérale). Sa «Weltgeschichte der neuesten Zeit», l'œuvre de sa vie, parue en trois volumes en 1951, 1955 et 1961, a cette même date de 1871 pour point de départ. Grâce à ses répertoires, cette œuvre est un vrai dictionnaire, à cette différence près qu'elle ne se contente pas de donner des explications sommaires du sujet, mais qu'elle établit des relations entre les événements. Il faut souhaiter qu'un quatrième volume vienne s'ajouter à ces trois premiers, un volume qui traiterait de l'histoire mondiale jusqu'à nos jours. Après avoir quitté l'enseignement, J.R. von Salis s'est penché sur le problème de «L'Histoire et la politique». Il savait que la recherche la plus consciencieuse ne pouvait saisir le passé en toute objectivité. Dans l'appréhension de l'objet aussi bien que dans la rédaction des idées (que

von Salis nomme un «art»), la personne du chercheur est toujours impliquée. L'histoire et la politique sont toutes les deux liées à l'humain, et c'est ainsi que l'étude de l'histoire peut être utile aux sciences politiques et à la politique. Elle ordonne les exemples, éclaire et dégage les lignes de force générales, et rend attentif aux analogies. Aucune situation historique ne ressemble exactement à une autre, c'est évident; mais l'histoire peut nous enseigner comment les générations précédentes maîtrisaient leurs problèmes. Le salut ne peut pas nous venir seulement des statisticiens et des technocrates: il faut compter sur l'aide de ceux qui connaissent l'âme humaine, le conscient et l'inconscient.

Président de Pro Helvetia

L'Etat a-t-il une âme? Dans les temps de bien-être, on en doute. Mais dans les temps difficiles, on resserre un peu les liens intérieurs de citoyens d'un pays. Une «nation» cependant n'est pas une communauté raciale ou linguistique: la Suisse en témoigne. J.R. von Salis aimait cette multiplicité linguistique, et, comme Rilke en Valais, il usait indifféremment de l'allemand et du français. C'est d'ailleurs avec une étude sur «Les années suisses de Rilke» qu'il est entré dans le domaine des lettres.

Après l'ancien Conseiller fédéral Heinz Häberlin (1939–43) et Paul Lachenal (1944–52), les autorités cherchaient un troisième président pour la Fondation Pro Helvetia; ils trouvèrent en J.R. von Salis une personnalité remarquablement préparée à cette fonction. La fondation se préoccupe de la promotion de la littérature, des arts, des recherches en dialectologie, des us et coutumes populaires, du théâtre, de la formation des adultes en Suisse, et favorise les échanges culturels entre les ré-

gions et avec l'étranger. Ce n'est donc pas une administration ordinaire; cela eût été contraire aux aspirations des présidents aussi bien que des secrétaires généraux (Karl Naef, 1939–1959, puis Luc Boissonnas) qui s'y sont succédé. Quiconque a eu la chance de travailler aux côtés de J.R. von Salis sait quels encouragements il lui doit, et cela d'autant plus que les conditions ne sont pas toujours faciles dans notre pays. Le titre d'un ouvrage récent se nomme justement «Schwierige Schweiz». Notre Confédération est ainsi, chance et devoir en même temps; elle a toujours besoin de personnalités de la classe d'un Jean-Rodolphe von Salis.

Cet ouvrage a paru en français sous le titre de «La Suisse diverse et paradoxale.» Ce livre extrêmement égal malgré la diversité des sujets qu'il traite au fil des chapitres, est une œuvre mûre, d'une écriture aisée; il parle un langage direct et simple, mais sa simplicité constitue justement sa difficulté d'accès: les mots sans prétention qu'il emploie expriment une pensée familière à l'auteur, d'autant plus inhabituelle au lecteur accoutumé à l'imagerie fraîche et facile de l'actualité ou au jargon des ouvrages techniques. Il serait destiné à un public disposé à lire lentement et à répondre vite, à chaque phrase. M. von Salis formule un ensemble de critiques nuancées qu'il situe patiemment dans un contexte large, aux références historiques et comparatives nombreuses. Il suscite l'adhésion, puis peu à peu l'admiration: sans jamais la forcer, voire malgré lui, car à aucun endroit il ne paraît vouloir calculer la réaction de son lecteur, où même s'en soucier.

L'ouvrage se compose de trois parties; la première concerne l'histoire, surtout récente, de la Confédération; la seconde, sa vie culturelle, et la troisième sa politique, notamment extérieure.

La Suisse est une création histo-

rique contraire au bon sens: la multiplicité qu'elle enferme contre-indiquerait sa formation préméditée. Elle est le fruit de la volonté d'un groupe, lui-même résultat d'une longue évolution, de vivre ensemble. Ce groupe a mis sa foi dans la possibilité de distinguer l'unité de l'uniformité. Si elle a dépassé le mouvement médiéval des communes dont elle est issue et lui a survécu, c'est qu'elle s'est fixé le but d'assurer la sécurité des communautés qu'elle avait admises par la solidarité et, souvent, au prix de compromis consentis par ses éléments opposés. Cette thèse soigneusement établie, l'auteur déplore que la Suisse contemporaine ignore son histoire, n'en tire pas les conséquences qui s'imposent. En même temps, elle n'exploite pas son privilège: elle réunit, sans s'en rendre compte, les groupes linguistiques de trois grandes cultures européennes dont elle pourrait faire la synthèse ou, au moins, ménager entre elles de fécondes rencontres.

On sent dans «La Suisse diverse et paradoxale» un accord profond entre ce que l'auteur dit et ce qui est son attitude. Nulle trace de passéisme; un réalisme concentré sur les données et les besoins de la Suisse; une disponibilité généreuse face à autrui; le refus de donner une leçon de morale. C'est à un tel point vrai que plus d'une fois on regrette de ne pas rencontrer des propositions pour l'avenir. Mais ce n'est peut-être pas le métier de l'historien. L'objectivité scrupuleuse de la description, la prudence, la solidité et l'indépendance des interprétations sont des qualités suffisantes à elles seules. Dans le même temps, ce livre est un défi lancé au lecteur suisse: saura-t-il se servir avec la clairvoyance et l'efficacité nécessaires de ce constat pour résoudre les graves difficultés de la Suisse contemporaine? Georg Thürer

Collection Pro Helvetia

Les grèves en Suisse

On entend par

PAIX DU TRAVAIL

l'accord signé le 19 juillet 1937 entre l'Association patronale des constructeurs de machines et industriels en métallurgie d'une part, la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers d'autre part. Ce contrat comporte une renonciation réciproque à «toute mesure de combat, telle que la mise à l'interdit, la grève ou le lock-out» pour régler les différends relatifs aux conditions de travail.

En vertu de cet accord, chaque partie a déposé auprès de la Banque nationale une caution de garantie de 250 000 francs qu'elle s'est engagée à perdre au cas où elle en violerait les dispositions. Un système d'arbitrage prévoit par

ailleurs le règlement des conflits qui ne seraient pas résolus par la négociation. Avec les années, cette paix du travail s'est pratiquement étendue à toute l'industrie suisse.

Au cours des dix années précédant l'accord, la Suisse avait connu une moyenne annuelle de 32 conflits du travail impliquant 4325 travailleurs et 86 840 journées d'activité perdues. Pour la décennie 1958-1967, la moyenne est passée à 3 conflits entraînant la perte de 8358 journées de travail et impliquant 320 travailleurs. En 1970, on a enregistré 3 conflits collectifs, soit 320 personnes concernées et 2623 journées de travail perdues.

Extrait du livre

«La Suisse notre aventure»

de P. Keller et feu R. Nordmann

Entretien avec Monsieur Guido Nobel secrétaire de l'Union Syndicale Suisse

En analysant les grèves en Suisse, on remarque plusieurs types, lesquels?

Nous connaissons la grève «perlée», la grève «sur le tas» et la grève organisée.

Quelles sont les raisons qui ont poussé aux nombreuses grèves pendant la période de 1926-1937?

Le climat social était très mauvais. On se trouvait en pleine crise économique et le patronat n'avait pas compris l'utilité d'une collaboration avec les organisations syndicales qui prenaient toujours plus d'importance, le nombre de leurs membres augmentant de manière considérable.

Quelles sont les revendications qui font le plus souvent l'objet d'une grève?

On cherche avant tout à obtenir les revendications catégoriquement refusées par le patronat au cours de longs dialogues qui ont pré-

cedé la décision de faire la grève. Les revendications les plus nombreuses sont: augmentation des salaires, sécurité de l'emploi, amélioration des conditions de travail. *Quelles sont les raisons qui ont poussé, en 1937, un syndicat patronal et un syndicat ouvrier à signer le fameux accord suisse dit «paix du travail»?*

La situation économique suisse était très précaire et il fallait trouver une solution pour sortir de l'impasse. Le génie de M. Ilgg, qui désirait une solution durable, permit d'établir des contacts avec le milieu patronal et après d'âpres discussions, on a abouti à la «paix du travail».

Quelles furent les premières mesures prises après la signature de l'accord et quels en ont été les premiers effets sur le «monde du travail»? Avait-on déjà prévu dans une certaine mesure de faire parti-

ciper les ouvriers à la gestion des entreprises?

Lorsqu'on a mis en place le droit de discussion, ce fut un pas décisif. Le premier effet que l'on a pu remarquer fut un sentiment général de soulagement, car les travailleurs n'aiment pas les grèves. Il faut bien voir que dans ce genre de manifestation, chacun y perd, aussi bien l'ouvrier que le patron. La paix du travail n'a pas apporté la co-gestion du type que l'on connaît aujourd'hui, mais elle a permis de régler les différends par le dialogue.

A peine le contrat de la paix du travail était-il signé que la guerre éclatait. Quels ont été les effets sur les parties à l'accord? Est-ce qu'une propagande a été instaurée à l'échelon gouvernemental pour favoriser la signature de tels contrats?

A l'heure actuelle, on compte plus de 1700 contrats collectifs. La guerre a très vite favorisé les liens entre les travailleurs et les patrons, car pour y faire face, il fallait lutter de façon commune. Le gouvernement, bien que favorable à la signature d'un tel contrat, n'est pas intervenu. La propagande fut directe, le premier accord ayant été très largement publié. Il faut reconnaître que ce fut un remède-miracle.

Chaque partie au premier contrat a déposé une somme de Fr. 250 000 auprès de la Banque Nationale Suisse, dans quel but?

Si le tribunal arbitral tranche un litige et qu'une des parties ne respecte pas la décision prise, la partie lésée peut demander une compensation qui sera prélevée sur les fonds déposés auprès de la Banque Nationale Suisse. A ce jour, soit 36 ans après la signature du premier contrat, on n'a jamais eu besoin de recourir à ces cautions. Actuellement, les montants déposés sont ridiculement bas si l'on songe au prix que coûte une grève, mais elles avaient été réclamées à l'époque par le syndicat

ouvrier, qui voulait obtenir une garantie tangible à côté du «papier» représentant l'accord.

Comment fonctionne le contrôle de cette paix du travail, car il y a bien eu quelques violations depuis sa signature?

On ne pourra jamais empêcher les grèves sauvages, mais le fonctionnement est dû uniquement au bon vouloir et à la sagesse des partenaires. La grève qui éclata en 1960 à Zurich dans le corps des gypsiers n'entre pas dans le cadre de la paix du travail car cette grève a été déclarée à la fin de la durée d'un contrat de travail, les partenaires n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur les modalités de renouvellement de ce dernier. Donc dans ce cas, pas de punition possible.

Au cours de la dernière décennie, on remarque une certaine méfiance, à l'égard des syndicats. Quelles en sont les raisons et quel en est l'impact sur l'application de la paix du travail?

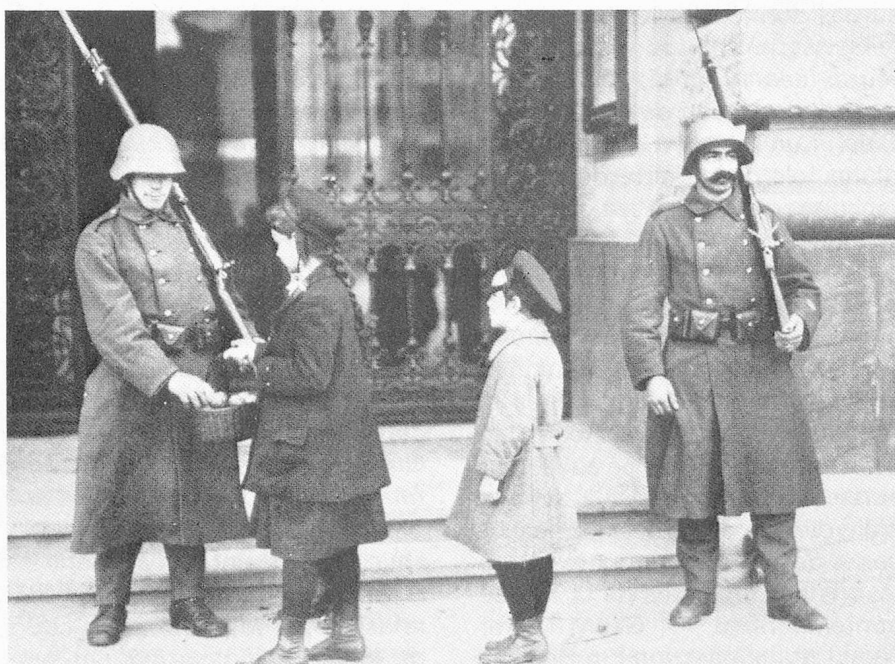
Dans tous les gouvernements qui ont 30 ans de pouvoir, on assiste à certains mécontentements. D'autre part, nous sommes à une épo-

que de super-conjoncture, chacun a du travail, ce qui provoque un certain égoïsme. Il faut ajouter l'invasion des travailleurs étrangers, près d'un million actuellement, ce qui ne facilite pas le respect des engagements pris par les partenaires au contrat. A côté de ces arguments, il faut reconnaître que les syndicats n'ont pas évolué comme ils auraient dû le faire, si l'on tient compte de la vitesse de modification de la mentalité des nouvelles générations.

Il faut signaler que le malaise est dû en bonne partie à la paix du travail elle-même, car les jeunes parlent d'elle comme d'une boule pesante à laquelle on est enchaîné. Mais l'écrasante majorité des 450 000 syndiqués suisses sont convaincus de son utilité et de sa valeur. Seul un 5% s'en plaint, soutenu de manière disproportionnée par la presse d'information qu'on en vient à parler de presse de déformation, car les mass média emploient des «artifices» pour entretenir les quelques réactions de groupes de jeunes.

A fin 1970 et début 1971, on a assisté en Suisse à quelques dé-

Enfants apportant des douceurs aux soldats qui montent la garde devant le Palais fédéral pendant la grève de 1918



Bulletin der Streikleitung Platz Bern.

Soeben trifft die bestätigte Meldung ein, dass das Bataillon 17 in Biel den Gehorsam verweigert.

brayages sectoriels. Cela ne va-t-il pas inciter les partenaires au contrat à revoir et modifier leur décision de 1937?

Une des grèves de 1971 avait pour auteurs des ouvriers étrangers d'une entreprise de construction qui étaient vraiment mal logés. Par manque de connaissance des méthodes suisses de règlement des différends, ils n'ont pas porté leur plainte devant le représentant syndical local et ont directement passé à la grève, qui fut d'ailleurs de courte durée. L'affaire fit beaucoup de bruit car 2 à 3 journalistes n'hésitèrent pas à la monter en épingle.

A mon sens, la seule grève valable est la grève spontanée. Les grèves annoncées à l'avance (tel que le conçoit le système français, par exemple) ne servent qu'à prendre des jours de congé supplémentaires. En général, nous pouvons dire que les quelques mouvements de grève que nous avons eus pendant cette période de 1971 ont été lancés par des ouvriers étrangers, et de nombreux Suisses ont suivi.

Quels sont les moyens d'information dont vous disposez pour faire

connaître les coutumes syndicales suisses aux ouvriers étrangers établis dans notre pays?

Les grands syndicats ont des revues qui paraissent en plusieurs langues, spécialement en italien. On distribue des brochures, on donne des conférences, mais cela ne suffit pas, car bon nombre d'ouvriers étrangers ne sont pas à même de prendre connaissance des publications à leur disposition et beaucoup d'entre eux ne sont pas intéressés par la presse. Un seul moyen valable serait que la télévision fasse des émissions montrant les attitudes et la procédure suisses en cas de litige. Il me semble que cette manière de faire serait plus favorable que les quelques émissions actuelles qui leur sont destinées. L'information est vraiment un problème ardu et malgré nos contacts avec les grandes centrales syndicales italiennes, nous avons de la peine à informer chacun de manière satisfaisante. Quelques associations extrémistes groupant environ 20 000 membres ont très peu d'impact, mais elles ont néanmoins recommandé de ne pas accepter le deuxième pilier du système social suisse, respectant

par là le désir du parti communiste italien, alors que la plus grande centrale syndicale italienne, d'obéissance communiste, recommanda elle d'accepter ce deuxième pilier.

Quels sont les effets actuels de la tendance à la concentration d'entreprises sur les syndicats?

Cela pose deux problèmes importants:

1. la dépersonnalisation
2. la sécurité de l'emploi

On ne peut guère lutter contre les concentrations qui, économiquement, sont positives. Mais je déplore la disparition de l'artisanat, qui devient un sous-prolétariat. On tend sur le plan syndical à développer la participation. La sécurité de l'emploi ne pose pas de graves problèmes, mais nous avons beaucoup de retard en Suisse, car actuellement nous n'avons pas encore de législation, bien que le Conseil fédéral ait été saisi de l'affaire en 1971. Nous avons bon espoir d'arriver prochainement à la mise sur pied d'un article répondant aux besoins, à savoir:

- a) possibilité de recyclage sans diminution ou perte de gain
- b) pour ceux qui ne peuvent plus être recyclés, une pré-retraite
- c) des indemnités de transport pour ceux qui doivent se déplacer vers un nouveau lieu de travail par modifications de structure de la maison dans laquelle ils étaient.

La marche de la concentration est irréversible, il faut s'en accommoder.

Quelles sont vos prévisions pour l'avenir de la paix du travail?

Comme elle a fait ses preuves, les syndicats ne sont pas prêts de l'abandonner, pas plus d'ailleurs que le patronat. Il faudra reviser certaines de nos attitudes, renforcer les droits des travailleurs, car il faut bien que le patron se rende compte que cette «paix» n'est pas gratuite.

Il nous a paru intéressant, après l'exposé du Secrétaire de l'Union syndicale suisse, de rencontrer M. Duc, l'un des Secrétaires de l'Union centrale des associations patronales suisses, dont le siège est à Zurich.

Veuillez avoir l'obligeance de nous définir la structure de votre Union patronale.

Il s'agit d'une organisation centrale qui s'occupe principalement des problèmes sociaux des secteurs industriels et tertiaires. Elle n'a pas de contacts directs avec les syndicats, mais bien avec les groupements des employés. Au total, l'Union compte 45 associations professionnelles très diverses dans leurs activités. La création de cette dernière date de 1908 et sa tâche principale est la coordination à côté de la solidarité patronale.

De quels cas de grève avez-vous eu à vous occuper ces dernières années?

En principe, l'Union des associations patronales n'intervient que pour conseiller l'association qui le demande. Au cours de la dernière décennie, un seul cas fut vraiment important, soit le conflit qui opposa les gypsiers de Zurich à leurs patrons lors du renouvellement du contrat collectif. Les gypsiers demandaient la semaine de 40 heures, ce qui fit l'effet d'une bombe en 1964. Il faut remarquer que chaque diminution d'horaire de travail d'une heure, dans tous les secteurs, équivaut à un besoin de 60 000 personnes supplémentaires par année.

L'Union syndicale suisse et l'Union centrale des associations patronales suisses sont donc deux blocs qui s'affrontent. Comment fonctionnent les relations entre les deux parties?

La structure de ces deux forces est très fédéraliste. Chaque fédération la composant détient bon nombre de pouvoirs, ce qui donne à chacune d'elle une grande autonomie.

Mais on assiste actuellement à une évolution des mentalités qui conduit au renforcement des organisations faitières. Ce mouvement a pris forme dans les années 50, lors des premières mesures anti-conjoncturelles, et s'est accentué en 1969-1970.

Le patron s'adresse-t-il automatiquement à l'Union en cas de conflit avec ses ouvriers?

La nature du conflit détermine les mesures à prendre. Dans presque tous les cas, le patron s'adresse à son association patronale et, selon la gravité du cas, cette dernière prend contact avec notre Union, qui l'assiste sur le plan juridique. *La co-gestion n'apporte-t-elle pas une sorte de nivellement des fonctions et des responsabilités? La recommandez-vous à vos adhérents?*

Une coopération très large existe depuis la création des «Commissions d'entreprise». Donc, la participation n'est pas une chose nouvelle. Nous recommandons à tous nos membres de développer ce système de participation. Dans l'industrie des machines, on a obtenu de bons résultats avec ces Commissions d'entreprise. Ces dernières sont par contre peu développées dans la branche horlogère. Mais la participation devrait

s'arrêter avant le niveau de la direction, le pouvoir de décision devant rester une affaire purement patronale. En effet, en cas de faillite, la responsabilité des travailleurs n'est pas engagée.

A votre avis, pourquoi n'avons-nous pas de grèves en Suisse?

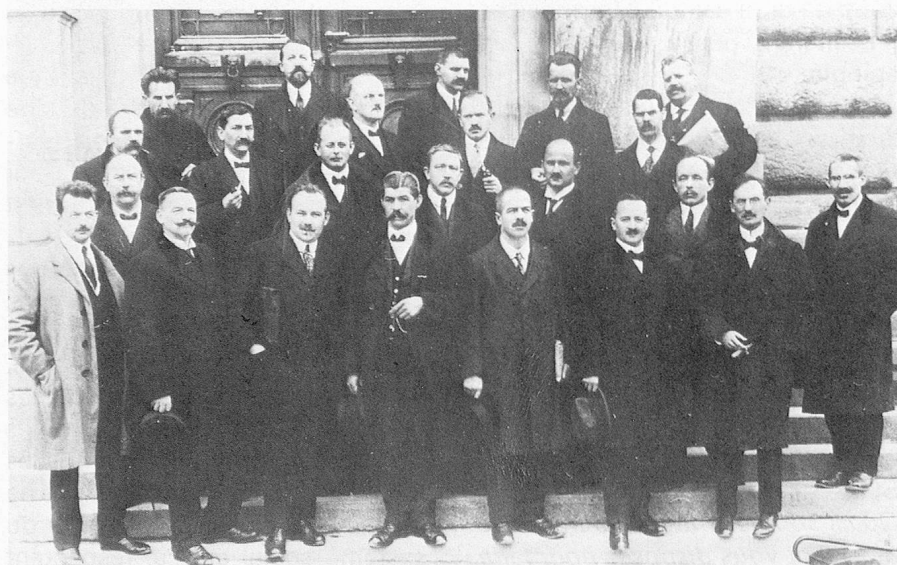
Il s'agit avant tout d'un problème de mentalité. Il y a chez nous peu de différence entre les couches sociales, le brassage de la population se fait déjà au niveau des écoles, puis sur le plan militaire avec le principe suisse du citoyen-soldat. D'autre part, les industries ne sont pas concentrées dans certaines zones uniquement. En Suisse allemande, par exemple, on peut trouver une fabrique dans chaque village, si bien qu'il n'y a pas rupture complète entre les secteurs industriel et agricole. Cette situation favorise les relations d'homme à homme.

En 1936, ce contexte, doublé d'événements politiques, a permis l'entente de la paix du travail, soit suppression de la lutte des classes et collaboration. Il faut insister sur le fait que cette cristallisation n'a été possible que sous la menace extérieure.

Quels sont les effets de la paix du travail pour les patrons?

Cela a établi un régime favorable

Le comité d'Oltén en mars 1919.



de travail pour toutes les parties contractantes. Mais il faut se rendre compte que cette paix se paie, elle ne tombe pas du ciel et des sacrifices importants sont consentis par le patronat. Si le système des conventions a bien fonctionné pendant 30 ans, on remarque certaines difficultés qui naissent de l'inflation actuelle et de la pénurie de personnel dans tous les secteurs.

Une des explications de l'inflation vient justement de la paix du travail, car chaque année, les patrons acceptent, sur la demande des syndicats ou d'après les contrats en vigueur, de faire bénéficier leur personnel du pourcentage de productivité réalisé au cours de l'année précédente. Mais en raison de la pénurie de main-d'œuvre, les ouvriers n'hésitent pas à revendiquer eux-mêmes, si bien que les patrons se voient très souvent obligés de payer deux fois l'augmentation prévue dans l'accord. A cela s'ajoutent les charges sociales qui ne cessent de prendre plus d'importance, aussi bien pour l'ouvrier que pour le patron, et les frais d'infrastructure générale qui jouent un rôle fiscal non négligeable. En bref, le patron se voit acculé à payer quatre à cinq fois le taux de pourcentage de productivité réalisé en cours d'un exercice.

Quels sont vos moyens d'information?

A côté d'un journal hebdomadaire circulent entre les membres de l'Union un grand nombre de communications internes. Il arrive fréquemment que nous ayons la possibilité de faire diffuser des communiqués par la presse ou la télévision, avec les risques que cela comporte.

Quels sont vos projets pour éviter que les ouvriers ne recourent à la grève comme moyen de pression?

Les conventions de travail sont les garantes de la paix du travail. Elles prennent des formes différentes avec le temps. Au début, elles ne comportaient que des conditions

DIE ROTE FAHNE

Bulletin Nr. 1

des Oltener Aktionskomitees

Genossen, Arbeiter!

Die Reaktion wütet auf der ganzen Linie. Die „Tagmacht“, euer Kampforgan, ist vom Bundesrat mit Hilfe seiner Schergen unterdrückt worden. Die Drucker wurde in den ersten Morgenstunden des Mittwochs mißträglich befehlt. Nicht genug damit. Den streikenden Arbeitern der eidgenössischen Betriebe schickt man das Militär auf den Hals, unsere gloriose Armee muß Bälletdienste leisten; muß dazu dienen, eine ganze Bevölkerungsklasse, hunderte Tausende von Arbeitern unter dem Daumen zu halten.

Mit diesen Maßnahmen glaubt eine kopflos gewordene Regierung die Arbeiterschaft einzuschüchtern, glaubt eine Behörde, die kein Verständnis und keinen Sinn für das Werden einer neuen Zeit hat, die Organisation des kassierenden Proletariats zerschmettern zu können.

Es wird ihr nicht gelingen! Die Absichten dieser mit Handgranaten und Maschinengewehren registrierten Landesbehörde wird zu Schanden werden an der mutigen, entschlossenen Einigkeit der gesamten Arbeiterschaft.

Freunde und Brüder! Laßt euch nicht irre machen. Ob man unsere Blätter konfisziert, ob man unsere Inflationen zerstückt, ob man unsere Vertrauensleute verhaftet und einsperrt — laßt euch nicht irre machen. Geht immer vorwärts im Kampfe. Mag der Eifersüchtige fallen, was liegt daran, wenn es auf das große Ganze ankommt. Die Meinung der Machthaber, mit der sogenannten „harthen Hand“ uns zu schrecken, die Seele des Streikes treffen zu können mit der Unterdrückung unserer Blätter, ist lächerlich. Ihr selbst seid die Seele und die Kraft dieses Streikes. Andere werden an unsere Stelle treten. Nicht auf das Komitee kommt es an, sondern auf Euch, auf die Arbeiterschaft!

Das Aktionskomitee.

Die Streiklage.

Geradezu glänzend sind die Berichte aus der ganzen Schweiz. Immer größeren Umfang gewinnt der Streik, immer neue Massen treten zu uns über und legen die Arbeit nieder. Eben kommt die Meldung, daß der Verkehr im ganzen Tessin lahmgelegt ist. In Bellinzona und Biasca demonstrieren die Eisenbahner in Umjügen mit roten Fahnen auf den Straßen. Aus der Westschweiz lauten die Berichte ebenso erfreulich. Telegramme von Courmayeur und Neuenburg an das Aktionskomitee verlangen energische Fortsetzung des Streiks. Von allen Seiten laufen Sympathieumgebungen ein. Die Behörden haben beschloffen, sofort in Streik zu treten, wenn die Bundesversammlung unsere Forderungen nicht bewilligt. Immer vorwärts, Freunde!

V. S. E. A. macht mit

Die Vertrauensleute des V. S. E. A. (Verband schweizerischer Eisenbahn-Angestellter) haben sich gestern einmütig mit den Streikenden solidarisch erklärt und den Anschluß an den Streik befristet.

Es lebe der Kampf!

N.B. Textes et photos tirés du livre de Hans Rudolf Kurz «Dokumente 1914–1918»

de travail et de salaire, actuellement, elles englobent de nouvelles conditions telles que le perfectionnement et la formation professionnelle, la construction de logements pour les ouvriers de la branche en question, et, à long terme l'intégration des ouvriers étrangers. Pour faire face à ces différentes tâches, des fonds ont été créés. *Voici déjà de nombreuses années que la Suisse a recours à la main-d'œuvre étrangère et de nombreux patrons émanent de cette dernière. Cette situation pose-t-elle des problèmes particuliers?*

Ces patrons sont pour la grande majorité d'origine italienne et on les retrouve principalement dans la Société suisse des entrepreneurs. Il n'y a pas de problèmes,

car en général ces personnes sont parfaitement assimilées et sont presque devenues plus suisses que les Suisses de vieille souche.

Quelles sont vos prévisions pour l'avenir de la paix du travail?

Ce régime profitant aux deux parties devrait être maintenu. Mais la réponse dépend avant tout des partis de gauche, qui ont tendance à reprendre certains slogans «anti-paix du travail» de petits mais actifs partis d'extrême gauche, pour ne pas se laisser dépasser par ces derniers.

A mon sens, le régime des conventions durera aussi longtemps que l'on n'aura pas trouvé une solution de remplacement meilleure.

Lucien Paillard

Communications officielles

Emigrer en connaissance de cause

Des informations sûres permettent parfois d'éviter des désillusions

En application de la loi du 22 mars 1888 concernant les opérations des agences d'émigration, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) dispose, dans la Division de la main-d'œuvre et de l'émigration, d'un Service d'émigration qui renseigne et conseille individuellement, objectivement et sans frais, quiconque désire quitter la Suisse, y revenir ou passer d'un pays à un autre. Il ne s'occupe toutefois pas de questions relatives au tourisme. Le Service de l'émigration de l'OFIAMT exerce avant tout une activité consultative et n'est donc pas en mesure de procurer des emplois à l'étranger. Sur demande, de préférence écrite, il donne des renseignements relatifs aux stages de perfectionnement à l'étranger – notamment dans le cadre des accords existant entre la Suisse et onze pays européens –, aux possibilités d'emploi dans chaque pays et à la procédure d'obtention des permis de travail, ainsi que différentes précisions sur les conditions de vie locales (climat, logement, nourriture, salaires, impôts, etc.). Il se refuse toutefois à conseiller un pays plutôt qu'un autre, mais présente un certain nombre de solutions en fonction de la personnalité et des désirs du candidat. A cet effet, il dispose d'une abondante documentation écrite, précise et pratique, englobant toutes les informations mentionnées ci-dessus et portant sur une centaine de pays. Il publie également, mais sous toute réserve, une liste mensuelle des places vacantes à l'étranger.

Le Service de l'émigration assiste par ailleurs les Suisses qui rentrent

de l'étranger et recherchent un emploi; il tient, à l'intention des employeurs suisses intéressés, un fichier mentionnant sous chiffres les compatriotes hautement qualifiés établis en Amérique du Nord et qui, à la veille de leur retour en Suisse, ont demandé à y être inscrits.

Il convient enfin de souligner que ce Service, qui traite toutes les demandes de manière confidentielle, a en général besoin des indications suivantes pour conseiller utilement ses correspondants: âge, état civil, formation et expérience professionnelles, connaissances linguistiques, nature de l'activité souhaitée à l'étranger, pays d'émigration envisagé(s). Son adresse est la suivante:

– Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
Division de la main-d'œuvre et de l'émigration
Monbijoustrasse 43
CH-3003 Berne.

Encore quelques précisions relatives à l'AVS/AI

Introduction

Nous avons déjà abondamment parlé ici de l'AVS/AI et de sa huitième révision. Les textes, qui ont été publiés précédemment, ont nécessairement été quelque peu schématiques, pour répondre à l'attente des nombreux Suisses de l'étranger qui nous avaient priés d'aborder ces problèmes sous un angle pas trop juridique. Plusieurs questions importantes ont entre-temps été posées par des compatriotes à l'une ou l'autre de nos représentations diplomatiques ou consulaires; nous pensons utile de reprendre ci-après quelques-uns de ces points.

Augmentation des rentes

Question: La presse suisse a annoncé ces derniers mois que les rentes avaient pratiquement doublé à la suite de la huitième révision de l'AVS/AI; vous avez vous-

même parlé d'une «très forte augmentation»; or, ma rente AVS partielle n'a augmenté que de quelques francs; s'agit-il d'une erreur?

Réponse: Non. L'augmentation *moyenne* de 85% qui a été annoncée (elle était d'ailleurs basée sur la rente 1969 qui a déjà subi une hausse de 10% en 1971) s'appliquait au cas le plus fréquent des *rentes complètes*; quant aux rentes partielles AVS/AI, elles ont été totalement recalculées à l'occasion de la huitième révision afin de remettre tous les bénéficiaires sur un pied d'égalité; certaines rentes avaient en effet davantage profité que d'autres de précédentes révisions. C'est la raison pour laquelle il n'est pas rare que des rentes partielles n'aient enregistré au début de cette année qu'une faible augmentation ou même aucune modification de leur montant. Ce problème ait d'ailleurs l'objet, dans le présent numéro, d'un autre article préparé par le Secrétariat des Suisses de l'étranger (S.S.E.) en collaboration avec la Caisse suisse de compensation.

Rentes extraordinaires

Question: J'ai lu dans un journal romand que des rentes extraordinaires pouvaient aussi être versées dans certains cas à des Suisses de l'étranger; or, vous avez affirmé dans la revue que vous publiez en collaboration avec le S.S.E. que seules des personnes domiciliées en Suisse pouvaient en bénéficier; qu'en est-il?

Réponse: Il existe en effet une exception au principe général qui veut que ces rentes ne soient versées qu'en Suisse; elle concerne la «génération transitoire» qui comprend les personnes nées avant le 1^{er} juillet 1883 (âgées donc de 90 ans et plus) et leurs survivants, ainsi que les femmes devenues veuves avant le 1^{er} décembre 1948; il importe toutefois que le revenu des bénéficiaires

n'atteigne pas la somme de fr.s. 9000.— par an pour les personnes seules ou fr.s. 13 500.— pour les couples.

Rente AVS pour couple

Question: Ayant enseigné en Suisse avant de me marier, j'ai moi-même payé pendant de nombreuses années des cotisations AVS/AI; la rente AVS simple que je toucherais sur cette base serait certainement plus élevée que la rente de vieillesse pour couple que recevra prochainement mon mari qui a adhéré à l'AVS il y a 10 ans;

n'y-a-t-il pas là une injustice?

Réponse: Ce problème a également retenu l'attention des auteurs de la huitième révision de l'AVS/AI et, dans un tel cas, la rente pour couple sera désormais assortie d'un supplément qui la portera au niveau de la rente simple qu'aurait reçue l'épouse; pour les rentes prenant naissance dès le 1^{er} janvier 1973, le droit à un éventuel supplément sera examiné d'office; pour les rentes nées avant 1973, ce droit ne sera examiné que *sur demande*. Cette réglementation remplace celle qui prévoyait

que des cotisations manquantes du mari pouvaient être complétées par celles de son épouse.

Rente AVS pour femme divorcée

Question: Après mon divorce, j'ai travaillé pendant cinq ans et payé régulièrement mes cotisations AVS/AI; mon ex-mari vient de décéder; j'ai droit depuis l'an passé à une rente vieillesse; le décès de mon ex-mari modifiera-t-il le montant de cette rente?

Réponse: Oui. La rente sera calculée sur la base du revenu annuel moyen qui aurait été déterminant pour la rente de vieillesse pour couple s'il en résulte pour vous une rente plus élevée, et non pas sur votre seul revenu. Toutefois, pour bénéficier de cette possibilité il faut que votre mariage ait duré cinq ans au moins et qu'au moment du divorce vous ayez été âgée de 45 ans révolus ou ayez eu un ou plusieurs enfants de votre sang ou adoptés.

Pour que le calcul comparatif entre les deux rentes soit effectué, il faut que vous en fassiez la demande à la Caisse suisse de compensation.

Allocations de secours AI

Question: Victime d'un grave accident de la circulation en 1967 alors que je n'étais pas encore membre de l'AVS/AI, je n'ai eu droit ni à une rente AI, ni à une allocation de secours de l'AI; la huitième révision de l'AVS/AI est-elle susceptible d'améliorer ma situation?

Réponse: Oui. En effet, une allocation de secours AI peut désormais être accordée, en cas de besoin, à un assuré invalide qui a adhéré à l'assurance facultative avant le 1^{er} janvier 1974. Cette disposition s'applique donc non seulement aux personnes adhérent à l'assurance facultative en 1973, mais aussi à celles qui n'ont pu recevoir précédemment une telle allocation parce qu'elles ne s'étaient pas assurées en temps utile.

Suisses de l'étranger

Une possibilité extraordinaire d'adhésion à l'AVS/AI vous est offerte:

Profitez-en!

1. A l'occasion de la huitième révision de l'AVS/AI, une possibilité extraordinaire d'adhésion à l'assurance facultative est accordée aux Suisses de l'étranger qui n'y sont pas encore inscrits. Cette offre s'adresse à tous les ressortissants suisses résidant à l'étranger qui peuvent encore acquitter des cotisations au moins pendant une année entière et acquérir ainsi un droit à une rente de vieillesse. Il s'agit là des hommes nés après le 30 novembre 1908 et des femmes nées après le 30 novembre 1911.

L'adhésion doit être déclarée par écrit jusqu'au

31 décembre 1973, dernier délai,

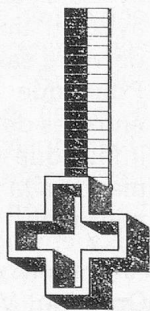
aux représentations diplomatiques et consulaires suisses qui enverront aux intéressés les formules prévues à cet effet. Les cotisations seront dues dès le 1^{er} janvier 1973, quelle que soit la date de l'inscription.

2. A partir du 1^{er} janvier 1974, seuls pourront s'inscrire à l'assurance facultative les Suisses de l'étranger qui déclareront leur adhésion au plus tard un an après l'accomplissement de leur cinquantième année (et non plus de la quarantième, comme jusqu'ici). Les délais habituels pour le passage de l'assurance obligatoire en Suisse à l'assurance facultative à l'étranger ainsi que ceux qui sont prévus dans des cas spéciaux demeurent bien entendu réservés.
3. La huitième révision de l'AVS/AI a, en général, entraîné une *forte augmentation des rentes*. Cette amélioration n'a évidemment pas été possible sans une certaine *hausse des cotisations*.
4. D'autres précisions figurent dans le «Mémento sur l'assurance facultative des Suisses de l'étranger» qui vient d'être réédité et tient compte de la situation au 1^{er} janvier 1973. Ce mémento peut être obtenu auprès de toutes les représentations diplomatiques et consulaires suisses.

Carte suisse de vacances

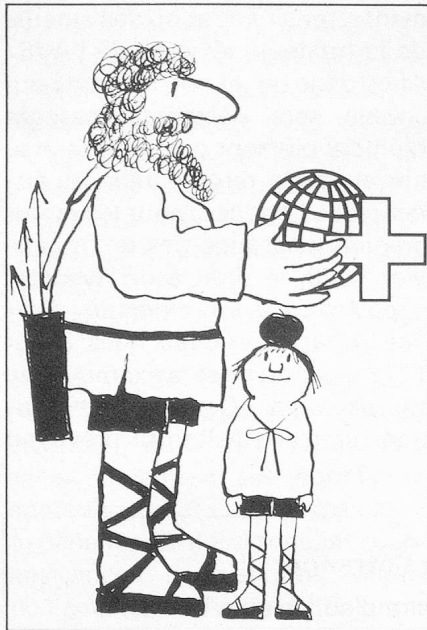
La Carte suisse de vacances est le titre de transport idéal et bon marché des individualistes qui aiment à voyager selon leur bon plaisir ou selon la nature du temps. Il est néanmoins préférable de choisir avant le départ les régions et les localités à visiter. Les curiosités ne manquent pas. Dès la première année d'émission, la CSV a rencontré un énorme succès. Elle est indiquée non seulement pour les voyages d'agrément, mais aussi pour les voyages d'affaires. Un détail intéressant à relever: ce titre de transport est remis dans une enveloppe pratique contenant aussi des cartes détaillées, polychromes, du réseau de validité. Renseignez-vous auprès des agences de l'Office national du tourisme ou auprès des gares CFF à votre arrivée en Suisse.

Le Don suisse de la Fête nationale 1973



Dans l'esprit des premiers Confé-dérés, qui se sont engagés pour une action commune et une aide mutuelle, notre Fête nationale doit être marquée par un acte de solidarité intéressant le peuple suisse tout entier. C'est pourquoi il est appelé, chaque année, à soutenir une œuvre d'utilité publique et d'importance nationale, par l'achat de timbres Pro Patria et d'insignes du 1^{er} Août. Jusqu'à présent, le Don de la Fête nationale a pu consacrer plus de 70 millions de francs aux buts d'ordre social et culturel les plus variés. Le Don 1973 est destiné à des œuvres culturelles, notamment à la Bibliothèque pour tous, à l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse, à la Société suisse des sciences morales.

Premier secours



S'il devait vous arriver quelque chose, le **Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger** paie jusqu'à concurrence de fr.s. 40 000.— en espèces.

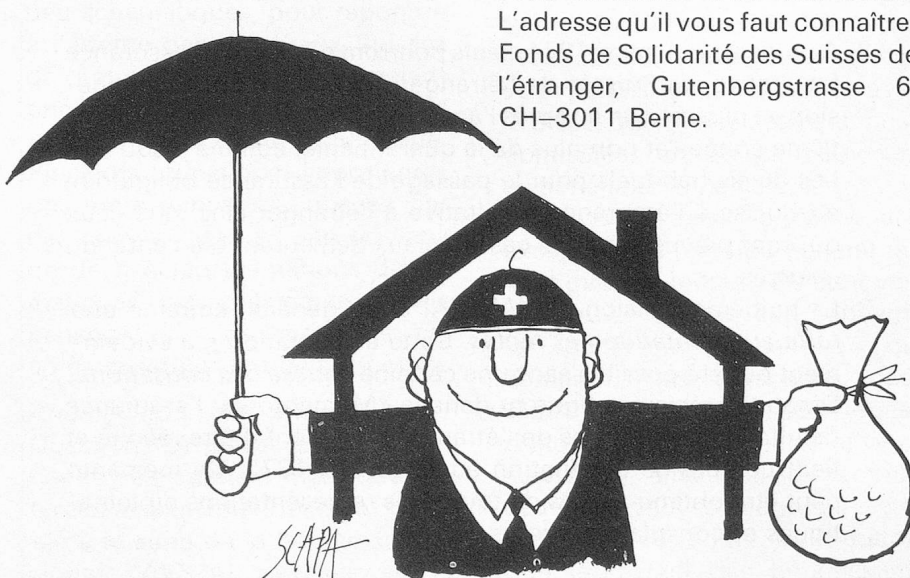
Une institution sûre : Le Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger

Au cours de l'année précédente, nous avons pu aider 10 personnes ou familles suisses de l'étranger dont les moyens d'existence avaient été réduits à néant soit par

des nationalisations, des expropriations ou autres événements politiques. Par chance, ces dernières étaient membres du Fonds de Solidarité et ont obtenu une aide rapide en francs suisses.

Exemple: Notre compatriote, Mme N., résidait avec sa famille dans un pays asiatique, ravagé brusquement par un conflit armé. Son époux perdit d'un jour à l'autre sa position professionnelle et reçut l'ordre de ne pas quitter le pays. Mme N. rentra en Suisse avec ses trois enfants. Sa situation financière devint très rapidement difficile, car elle n'avait pas eu la possibilité de déposer des fonds en Suisse, le régime de transfert de fonds de son pays de résidence le lui interdisant. Mme N. fut obligée de recourir à l'aide de ses parents et de loger chez eux, dans un très petit appartement. *L'indemnité de Fr. 10 000.— du Fonds de Solidarité arriva comme un baume magique.* Ce versement lui permit de louer un appartement et de ne plus être à la charge de quiconque, car elle s'était aidée elle-même en étant entrée au Fonds de Solidarité.

Soyez prévoyant et adhérez pendant les périodes fastes au Fonds de Solidarité qui sera là pour vous aider lorsque des difficultés apparaîtront. Coiffez dès aujourd'hui votre existence d'un toit solide. L'adresse qu'il vous faut connaître: Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.



Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger



Congrès des Suisses de l'étranger à St-Gall

Le 51^e Congrès des Suisses de l'étranger aura lieu à St-Gall du 17 au 19 août 1973. A côté des habituelles séances de travail, de discussion, de l'ouverture officielle, du culte œcuménique et de l'excursion dominicale commune se tiendra une assemblée plénière dont le thème est particulièrement important, puisqu'il s'agit de «l'activité des sociétés et institutions suisses à l'étranger». Afin de faire ressortir de manière efficace et attrayante les différentes catégories de groupes que l'on trouve à l'étranger, il a été décidé d'agrémenter les conférences et entretiens par des présentations concrètes de manifestations choisies au sein de sociétés suisses de l'étranger, qui viendront elles-mêmes les présenter. La mise en valeur des scénarios est assurée, puisqu'ils se dérouleront dans le tout nouveau théâtre de la ville de St-Gall.

Le Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne se tient à votre disposition pour tous les renseignements



St-Gall, place Gallus

Le nouveau théâtre



dont vous pourrez avoir besoin concernant l'inscription, la réservation d'hôtels et le programme de ces journées. Remplissez sans plus attendre le talon ci-après:

51^e Congrès des Suisses de l'étranger à St-Gall

Je m'intéresse à cette manifestation et vous prie de me faire parvenir le programme ainsi que le formulaire d'inscription.

(en caractères d'imprimerie, s.v.p.)

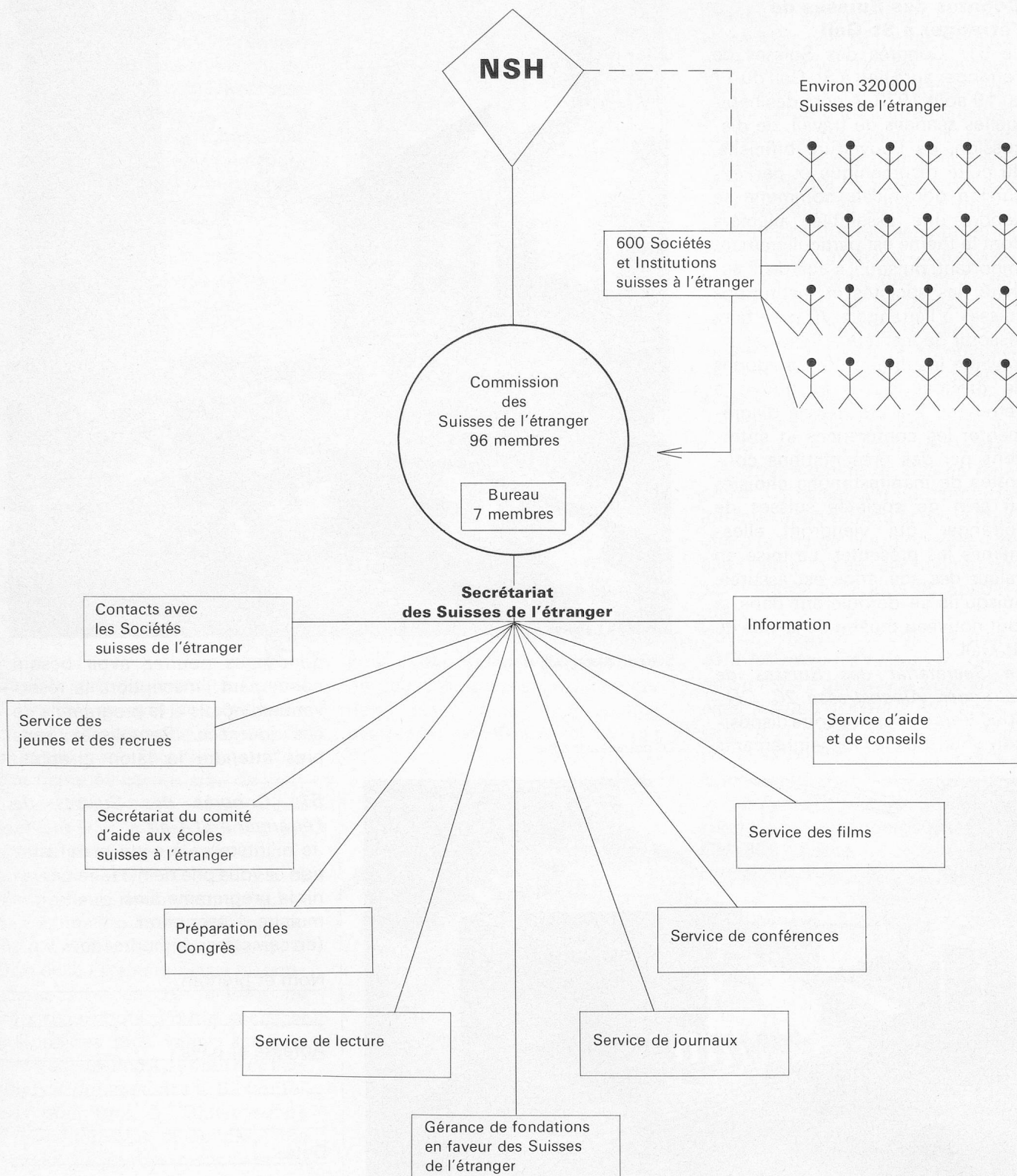
Nom et prénom

Adresse et pays

Date

Signature

Diagramme de l'Organisation des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique et activités de son Secrétariat permanent.



AVS/AI

Les rentes partielles dans la 8^e revision

Suite à l'introduction de la 8^e révision AVS/AI, les rentes partielles ont été recalculées et il nous a paru intéressant de demander quelques précisions aux spécialistes de la Caisse suisse de compensation.

Qu'est-ce qu'une rente partielle?

La rente partielle est celle à laquelle a droit un assuré qui n'a pas versé de cotisations aussi longtemps que sa classe d'âge. Il est facile à comprendre que ce cas se présente plus souvent pour les Suisses de l'étranger que pour les Suisses résidant au pays. C'est pourquoi l'information sur la 8^e révision en Suisse n'a pas évoqué le problème posé par la modification de l'article de la loi relatif aux dites rentes. En revanche, il est important que nous fournissions quant à nous quelques indications à ce propos puisque 40% environ de nos compatriotes à l'étranger sont au bénéfice d'une rente partielle. Avec la possibilité d'adhésion jusqu'à 51 ans, au lieu de 41 ans, et la disposition transitoire pour 1973, on peut prévoir que ce chiffre dépassera largement le cap des 50% à fin 1973, car tous les bénéficiaires de ces dispositions sont des candidats aux rentes partielles.

Un nombre aussi élevé de rentes partielles s'explique par le fait que bon nombre de Suisses de l'étranger n'ont pas cotisé pendant une durée correspondant à la durée de cotisation de leur classe d'âge, soit par le fait qu'ils n'ont pas adhéré à l'assurance facultative lors de la création de l'AVS/AI en 1948, soit qu'ils n'aient pas cotisé dès l'âge de 20 ans.

Mode de calcul

La rente partielle est une fraction de la rente complète qui désormais est calculée en tenant compte du rapport existant entre les années

entières de cotisation de l'assuré et celles de sa classe d'âge, et des modifications apportées au taux de cotisations au cours des années. En effet, le taux de la cotisation AVS était dans les 20 premières années de l'assurance nettement inférieur à celui d'aujourd'hui, de sorte que les assurés des «anciennes» années ont relativement moins financé l'assurance que les assurés actuels.

Le législateur a prévu cependant que des mesures seraient prises en faveur des assurés qui ont relativement peu d'années de cotisation manquantes au cours d'une longue durée de cotisations; c'est pourquoi, si le rapport entre les années entières de cotisation de l'assuré et celles de sa classe d'âge est au moins de 50%, dans la détermination de l'échelle des rentes, les assurés dont la cotisation est incomplète bénéficient d'années d'appoint, suivant le nombre d'années pendant lesquelles ils ont cotisé:

de 15 à 19 ans

1 année d'appoint leur est offerte,

de 20 à 24 ans

2 années d'appoint leur sont offertes, et, de 25 à 29 ans

3 années d'appoint leur sont offertes.

L'importance de ces années d'appoint peut être très sensible, en particulier lors du calcul des rentes invalidité. En effet, un ou deux ans de cotisations supplémentaires peuvent avoir des conséquences non négligeables sur le montant de la rente.

Cas particulier pour des cotisations de courte durée

Un tableau figurant dans le règlement d'application de la loi indique quel est le pourcentage de la rente complète que représente la rente partielle selon le rapport en-

tre les années de cotisations de l'assuré et celles de sa classe d'âge. Il est indiqué d'autre part que, lorsque ce rapport est faible, c'est-à-dire lorsque l'assuré a payé des cotisations durant une courte période, il y a réduction de la rente dans une mesure déterminée si les cotisations, en totalité ou pour une part importante, ont été payées avant le 1^{er} janvier 1973, date à laquelle — on le sait — les cotisations ont été augmentées dans une forte mesure.

Les personnes qui ont adhéré à l'assurance facultative au 1^{er} janvier dernier, ou y adhéreront plus tard, à un âge ne leur permettant plus de payer des cotisations que pendant une courte durée, recevront des rentes ne subissant pas la réduction dont nous venons de parler, mais qui seront naturellement peu élevées.

Ainsi, nous tenons à rendre les nouveaux adhérents attentifs au fait que ceux qui ne cotiseront dans le cas extrême que pendant 1 an (1973) au lieu de 26 (1948–1974) comme leur classe d'âge auront droit à une rente partielle très faible, se situant, pour la rente simple de vieillesse, de Fr. 20.— à Fr. 39.— par mois, selon ce qu'ils auront versé pendant leur année de cotisation.

Augmentation des rentes partielles en cours au 1^{er} janvier 1973

Au 1^{er} janvier 1973, toutes les rentes — complètes et partielles — ont été recalculées selon les nouvelles dispositions, le montant de la rente en 1972 étant en tout cas garanti. Ce nouveau calcul a, pour certaines rentes partielles en cours, conduit au simple maintien du montant versé jusqu'ici ou à une faible augmentation, car ceux qui les avaient reçues avaient bénéficié lors de révisions précédentes d'un régime de faveur. Avec la



8^e révision, on a voulu mettre toutes les rentes partielles sur le même pied. D'autre part, il n'a pas été prévu de minimum d'augmentation garanti, comme ce fut le cas lors des précédentes révisions. Une telle augmentation (soit 25%) aura lieu le 1^{er} janvier 1975.

Si l'on songe aux cotisations versées, il faut reconnaître que les rentes partielles restent, malgré tout, intéressantes pour leurs bénéficiaires.

Quelle sera la situation des Suisses de l'étranger au bénéfice d'une assistance cantonale ?

Comme vous le savez, les communes et les cantons ont à supporter de lourdes charges dans le financement de l'AVS/AI. Il y a de grandes chances que certaines assistances offertes à des Suisses de l'étranger déjà au bénéfice de l'AVS soient réduites dans une certaine mesure. Il faut cependant noter que le revenu minimum a été augmenté, de sorte que l'aide accordée jusqu'à présent ne devrait pas diminuer dans la même proportion que l'augmentation des rentes AVS/AI touchées par les personnes en question. Il va sans dire que chaque cas sera examiné séparément par les autorités cantonales intéressées, qui ne se sont

pas encore penchées en détail sur cet important problème.

Exemples

1. Cas d'une rente simple

Cas d'une Suisse mariée à un étranger et qui a été rétablie dans sa nationalité suisse sur la base de la loi de 1952.

Née en 1895, cette personne a réintégré la nationalité suisse en 1953 et a adhéré à l'assurance facultative en 1955. Elle a eu droit à sa première rente à partir du 1.1.1958, car à ce moment là, les femmes touchaient l'AVS à 63 ans.

Sa rente mensuelle fut de Fr. 79.—

puis elle passa au 1.1.1964 à Fr. 125.—
augmentation garantie

au 1.1.1967 à Fr. 138.—
augmentation garantie de 10%

au 1.1.1969 à Fr. 184.—
augmentation garantie de 25%

au 1.1.1971 à Fr. 203.—
augmentation garantie de 10%

au 1.1.1973 à Fr. 242.—
recalculation de la rente d'après les cotisations versées.

L'augmentation lors de la 8^e révision est faible, mais cette personne n'a cotisé que pendant 3

années (1955 à 1958) alors que les personnes de sa classe d'âge ont cotisé pendant 10 ans (1948 à 1958). Ces trois années de cotisations lui permettent de toucher le maximum de l'échelle 13 de la table des rentes, soit Fr. 242.—.

Si cette même personne n'avait cotisé que pendant 2 ans sur 10, sa rente partielle serait fixée d'après l'échelle 7 et elle n'aurait droit qu'à une rente de Fr. 123.—, alors qu'en 1972 elle touchait déjà Fr. 203.—. Ce montant lui aurait toutefois été garanti le 1.1.1973.

2. Cas d'une rente de couple

Le mari est né en 1897 et a adhéré à l'assurance vieillesse et survivants en 1960. Il a reçu sa rente dès 65 ans, soit à partir du 1.1.1962. Il a donc cotisé pendant deux ans, alors que les personnes de sa classe d'âge ont cotisé pendant 14 ans. Sa rente de couple a subi les modifications suivantes:

1.1.1962, Fr. 48.—

1.1.1964, Fr. 64.—
augmentation garantie

1.1.1967, Fr. 71.—
augmentation garantie de 10%

1.1.1969, Fr. 95.—
augmentation garantie de 25%

1.1.1971, Fr. 105.—
augmentation garantie de 10%

1.1.1973, Fr. 105.—
recalculation de la rente

Cette personne est entrée dans l'assurance après 1960. Elle aurait effectivement droit, à partir du 1.1.1973, à une rente de Fr. 104.—. Ce montant ayant toutefois été atteint par les précédentes révisions, il restera le même qu'en 1971. En conséquence, la personne en question continuera à toucher la somme de Fr. 105.— par mois à partir de 1973.

Lucien Paillard
Secrétariat des Suisses
de l'étranger de la NSH.

La Suisse au fil des jours

18 décembre

Le Conseil fédéral nomme le successeur d'Eugen Studer à la tête des troupes d'aviation et de défense contre avions. Il s'agit du divisionnaire Kurt Bolliger, promu commandant de corps.

D'autre part le médecin en chef de l'armée, Reinhold Kaeser quittant ses fonctions le 30 juin 1973, le Conseil fédéral fait appel au Colonel EMG André Huber, 1926, de Mauraz (VD), pour assumer la fonction de nouveau médecin en chef du service de santé. Le Dr. Huber est actuellement médecin-chef de l'Hôpital cantonal de Lausanne.

19 décembre

Le Conseil national vote la surveillance des salaires et des dividendes proposée par le Conseil fédéral. Fait extrêmement rare, la votation sur cette disposition se fait à l'appel nominal, les partisans de la surveillance l'emportant finalement de très peu, 87 voix pour, 81 voix contre.

20 décembre

Le Conseil fédéral décide d'établir avec le gouvernement de la République démocratique d'Allemagne des relations diplomatiques au niveau des ambassades.

1^{er} janvier

Le Conseil fédéral augmente les droits de monopole perçus lors de l'importation des eaux-de-vie, liqueurs, apéritifs, vermouths, spécialités de vins, vins doux. La hausse des charges fiscales, entrée en vigueur ce jour, est de l'ordre de 45% en moyenne.

3 janvier

Le Conseil fédéral désigne M. Léo Schürmann, conseiller national soleurois, comme préposé à l'exécution de l'arrêté fédéral urgent concernant des mesures de sur-



veillance des prix, des salaires et des bénéfiques. C'est «à titre intérimaire» que M. Schürmann exercera cette fonction.

17 janvier

L'Ambassade de la République démocratique d'Allemagne ouvre ses portes à Berne.

26 janvier

On apprend que le Conseiller fédéral Ernst Brugger séjournera en Union Soviétique du 26 mars au 3 avril 1973 sur invitation du Ministre soviétique du Commerce extérieur, M. Nicolae S. Patolitchev. M. Brugger rendra ainsi la visite que le Ministre soviétique de Commerce extérieur avait effectuée en Suisse en juin 1971 à l'occasion de l'exposition industrielle soviétique organisée à Bâle.

17 février

On apprend que le Conseil fédéral a décidé d'accréditer M. Hans Miesch ambassadeur de Suisse en République démocratique d'Allemagne.

19 février

Pour la 3^e fois consécutive un équipage suisse remporte dans la

station américaine de Lake Placid le championnat du monde de bob à quatre. Après René Stalder (1971) et Jean Wicki (1972), Stalder, en compagnie de Werner Camichel, Erich et Peter Schaerer, a renouvelé son exploit.

21 février

On apprend que M. Pierre Graber, chef du Département politique fédéral, se rendra au Caire du 29 avril au 6 mai, donnant suite à une invitation du Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Egypte, le Dr. Mohamed El Zayat. 36 ans après Giuseppe Motta qui en 1937 fêta son quart de siècle au Conseil fédéral par un voyage aux pyramides et fut reçu par le roi Fouad.

22 février

On apprend que le Colonel Charles Grossenbacher a été nommé par le Conseil fédéral à la tête de l'important groupement de l'armement.

26 février

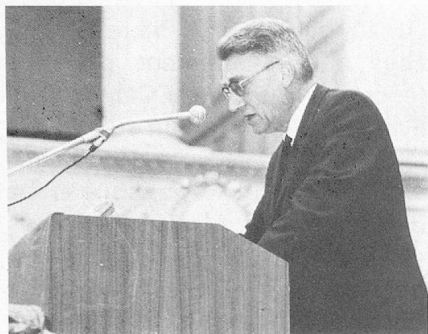
On apprend la mort de C. F. Landry, l'un des plus grands écrivains suisses de langue française, auteur notamment de «Léman», «Diego», «Davel», «Les Grelots de la mule», «Provence», «Charles, dernier duc de Bourgogne», etc. Rappelons que l'auteur passa son enfance et sa jeunesse dans le Midi de la France, à Nîmes, Avignon, Aix-en-Provence et Uzes.

Aux championnats suisses de ski Bernadette Zurbriggen remporte le slalom spécial, le slalom géant et le combiné. Chez les hommes le champion suisse du combiné est un Liechtensteinois, Willi Frommelt, alors qu'Adolf Röstli remporte le géant.

3-4 mars

Le peuple et les cantons suisses se sont mis en désaccord au sujet des articles constitutionnels 27 et

27bis qui devaient conférer des compétences coordinatrices à la Confédération en matière d'enseignement. Par 507 358 oui contre 454 463 non, mais par 11,5 cantons et demi-cantons, ces deux articles sont donc repoussés, et cela de manière très serrée.



7 mars

On apprend que l'Assemblée générale de l'Union libérale-démocratique suisse a élu à l'unanimité son nouveau président en la personne du Conseiller aux Etats Louis Guisan (Lausanne) que les Suisses de l'étranger connaissent bien en tant que Président de la Commission des Suisses de l'étranger. M. Louis Guisan succède à M. René Helg (Genève).

8 mars

Le Conseil national accepte la nouvelle loi sur l'assistance aux Suisses de l'étranger qui seront assistés par la Confédération s'ils tombent dans le besoin.

La skieuse suisse Bernadette Zurbriggen remporte le slalom géant de Coupe du monde disputé à Anchorage (Alaska).

10-11 mars

Selon l'arrêté du Conseil fédéral du 10 juillet 1972 fixant, à titre d'essai, une vitesse maximale hors des localités, la limitation à 100 kilomètres à l'heure ne sera pas signalée. Complétant ledit arrêté, le Département fédéral de justice et police a décidé ce qui suit:

1. A la fin des tronçons sur lesquels une vitesse maximale supé-

rieure à 100 kilomètres à l'heure est signalée, on placera le signal «Vitesse maximale 100 kilomètres à l'heure» et non pas le signal «Fin de la limitation de vitesse» ni, le cas échéant, le signal «Circulation libre».

2. La limitation générale de vitesse à 100 kilomètres à l'heure sera signalée sur les routes munies du signal «Semi-autoroute».

13 mars

Les agences photographiques ASL (Actualités suisses Lausanne et illustrations) et Photopress Zurich, ont conclu un accord de coopération technique à dater du mois d'avril 1973 afin de mieux pouvoir servir l'ensemble des journaux suisses. Chaque agence garde sa totale indépendance commerciale et financière, mais en collaborant dans le domaine technique, les deux agences seront mieux à même d'assurer à la presse helvétique une couverture des événements plus totale et plus rapide.

14 mars

Hans Schmid a remporté sur le tremplin de Langenbruck le Championnat suisse de saut. Avec des bonds de 72 et 68 mètres, le tenant du titre, qui fut champion suisse pour la première fois en 1969, a repoussé les assauts de Ernst von Gruenigen (23 ans) de Gstaad et de l'ancien champion Sepp Zehnder (29 ans) d'Einsiedeln. Le grand rival de Schmid, Walter Steiner, a connu la même malchance qu'au Championnat du monde de vol à ski d'Oberstdorf.

21 mars

Pas moins de 69% des Suisses connaissent une ou plusieurs langues étrangères. Ce résultat figure dans une étude réalisée par l'Institut Scope, à Lucerne. Un sondage représentatif a été effectué auprès de 984 adultes de Suisse française et alémanique, tenant compte également de la situation à la campagne.

Chez les Suisses alémaniques, 23% ont uniquement des connaissances de français et d'anglais, 15% peuvent porter le titre de polyglotte accompli, puisqu'ils sont capables de parler et d'écrire simultanément les trois langues nationales et l'anglais.

C'est la combinaison allemand-français qui se retrouve le plus fréquemment chez les Suisses français: 19%. 15% ont uniquement des connaissances d'allemand et 12% parlent à la fois l'allemand et l'italien. Seuls 6% maîtrisent les trois langues nationales et l'anglais.

26 mars

L'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ) a tenu son assemblée des déléguées à Delémont. Dans une résolution adoptée à l'issue de cette séance, l'AFDJ, qui souligne que «par le nombre de ses membres elle est l'une des organisations féminines les plus puissantes de Suisse», s'élève «avec force contre tout système visant à mobiliser les femmes dans un quelconque service obligatoire, soit civil, soit militaire.»

31 mars

Aux championnats du monde «B» de hockey sur glace à Graz, la Suisse a été battue par l'Autriche par 4 à 8, et se trouve reléguée dans le groupe «C».

4 avril

Le conseiller fédéral Brugger, chef du Département fédéral de l'économie publique, est rentré de sa visite officielle en Union Soviétique, la première du genre d'un membre du Gouvernement de Berne. M. Brugger a séjourné durant une semaine en URSS en compagnie de l'ambassadeur Raymond Probst, délégué aux accords commerciaux. C'est le ministre du Commerce extérieur d'URSS, M. Patolichev, qui avait invité le vice-président du Conseil fédéral. Les échanges de la Suisse avec l'URSS ont doublé en quatre ans.

Karl Odermatt: Actuel capitaine de l'équipe suisse de football
né: le 17 décembre 1942
grandeur: 1,82 cm
poids: 74,5 kg (1,5 à 2 kg plus léger après chaque match)
profession: typographe
clubs: Concordia Bâle puis FC Bâle
état civil: marié

41 matchs internationaux dont le premier en 1963 à Bâle contre l'Angleterre (1 à 8). Premier match en ligne nationale A avec le FC Bâle en 1962 contre Lugano. Il fut champion suisse avec Bâle au cours des saisons 1966/67, 1968/69, 1969/70 et vainqueur de la coupe suisse en 1962/63 et 1966/67.

A quel âge êtes-vous entré dans un club de football?

A l'âge de 11 ans au FC Concordia Bâle.

Quel est votre modèle?

Pelé à côté de l'entraîneur Benthaus.

Est-ce que les footballeurs ne sont pas trop axés sur les primes à gagner?

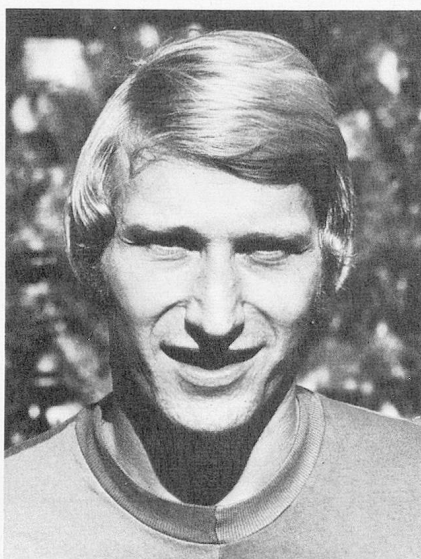
Aucunement, lorsqu'on pénètre sur le terrain on n'a pas d'idées financières, nous redevenons des enfants et voulons jouer au football.

Quelle prime recevez-vous en cas de victoire de la coupe suisse?
La plus belle prime serait pour moi la coupe elle-même. Ce que nous recevions après n'a que très peu d'importance, que ce soit une victoire ou une défaite.

Quel est votre meilleur souvenir dans un match avec le FC Bâle?
La victoire à Bâle par 4 à 2 contre Zurich alors que l'on avait perdu le match aller par 0 : 2.

Et le match qui vous a fait le plus grand effet?

Angleterre – Suisse à Wembley car j'ai eu la chance de marquer le but suisse.



Quels joueurs aimeriez-vous obtenir pour renforcer votre équipe

a) joueurs suisses b) joueurs étrangers?

a) Nous sommes actuellement assez forts mais si j'ose exprimer un désir, ce serait Jakob Kuhn et b) Cruyff le Hollandais ou l'Allemand Beckenbauer.

Avec quels joueurs aimeriez-vous jouer en cas de mise sur pied d'une équipe internationale?



Banks, Beckenbauer, Vogts, Burgnich, Cooper, Pelé, Mazzola, Jairzinho, Müller, Dzajic.

Contre quelle équipe redoutez-vous le plus de jouer?

Si l'on n'est pas en forme on redoute chaque équipe ce qui n'est pas le cas lorsqu'on se sent parfaitement à l'aise.

Quelle est votre réaction lorsque vous êtes sifflé par le public?

J'essaie de le reconquérir en faisant de bonnes performances.

Est-ce que votre famille souffre de votre intense activité sportive?

Malheureusement je dois dire oui, et si vous ne me croyez pas, interrogez ma femme.

N'arrive-t-il pas d'être rasassié de jouer tout le temps avec la même équipe?

Se rasassie-t-on d'une femme si on l'aime?

Quelles sont les offres les plus alléchantes qui vous ont été faites à l'étranger?

J'ai reçu des offres de Turin, Anderlecht, Monaco, Strasbourg et Stuttgart.

Comment concevez-vous votre avenir lorsque vous ne serez plus en condition de tenir votre rang en football?

Je vis de façon à ce que mon départ de mon sport favori ne soit pas trop pénible.

Est-ce que vous vous retirerez après les championnats du monde de 1974?

Jusqu'à cette échéance il va encore couler beaucoup d'eau dans le Rhin. Mais au cas où nous serions champions du monde le moment de la retraite serait venu.
Comment peut-on obtenir un autographe de votre part?

En m'écrivant à Holbeinstrasse 65, 4000 Bâle et en joignant une enveloppe affranchie et dûment adressée pour la réexpédition.

Journal «Sport»

FOLKLORE

Suite à l'article paru dans notre dernier n° sur l'arbalète et la Philatélie suisse, nous ne voudrions pas manquer de vous faire part de ce texte aimablement mis à notre disposition par l'ONST.

LA LEGENDE DE GUILLAUME TELL



Si l'on devait nommer une seule célébrité suisse, ce serait sans doute Guillaume Tell. Chose curieuse, ce héros national a été créé par un Allemand qui ne se rendit jamais dans la Confédération helvétique. Avant 1804, date de la parution du drame, les Suisses n'en avaient jamais entendu parler. Goethe, l'auteur de **Faust** et le Shakespeare d'Allemagne, aimait passer ses vacances au bord du lac de Lucerne (ou plus exactement lac des Quatre Cantons) qui est le berceau de l'indépendance suisse. Lors d'un de ces séjours il entendit parler de la légende — Goethe employa le terme « Fabel » — de cet archer. D'abord il pensa composer un drame épique basé sur cette histoire mais pour finir, il parla de cette idée à son ami et voisin de Weimar, le dramaturge, Frédéric Schiller.

La pièce qui s'ensuivit fut de suite acclamée et gagna vite une renommée mondiale. Bien qu'elle soit rarement jouée en dehors de pays non-teutoniques, cette pièce est reconnue comme le meilleur drame allemand après le **Faust** de Goethe. Sa traduction anglaise classique fut exécutée par Samuel Taylor Coleridge, le poète de **Kubla Khan**.

La légende de Tell continua de gagner en popularité avec l'opéra de Rossini, dont l'ouverture est devenue un des morceaux classiques les plus populaires. Le mouvement où l'orage survient était souvent joué par des pianistes pour accompagner les chasses à l'homme dans les westerns, à l'époque du cinéma muet. Ce fut également le thème musical de l'émission radiophonique « The Lone Ranger ». Lorsque les Suisses apprirent avec quelque consternation qu'ils avaient maintenant un héros national, des érudits essayèrent de prouver sa véritable existence, comme les Anglais le firent pour le roi Arthur. Malheureusement, tous leurs efforts furent vains. Comme il l'est

stipulé dans une œuvre faisant foi, « la légende du héros national n'a pas de fondement historique. » Cette même œuvre mentionne que de pareilles légendes existent en Norvège, au Danemark, en Islande, en Allemagne du nord et même en Angleterre. Sans importance. Tell vit dans l'esprit des Suisses comme symbole de leur indépendance qu'ils maintiennent depuis plus de six siècles. Et l'on peut suivre ses traces dans les endroits les plus attirants de cette république alpine.

L'on peut commencer dans la petite ville endormie d'Altdorf avec sa statue en bronze de l'archer et de son fils dépassant les proportions humaines. D'après la tradition locale, c'est sur cette place que le tyran autrichien Gessler essaya d'intimider les Suisses. Il y fit poser un bâton au sommet duquel fut placé un chapeau devant lequel chacun devait s'incliner en signe de soumission.

Mais Tell refusa. Au lieu d'accomplir ce geste, il enleva cette coiffe offensive avec une flèche. Saisi par les favoris de Gessler, on lui ordonna de tirer sur une pomme placée sur la tête de son jeune fils à cent pas de cet objectif. En ricanant qu'il voulait voir Tell prouver son habileté, Gessler lui promit la liberté s'il réussissait le coup. Tell insista pour obtenir deux flèches. Lorsqu'il eut tranché la pomme, Gessler lui demanda la raison pour laquelle il avait demandé une deuxième flèche. Il apprit que Tell la lui avait destinée s'il avait touché son fils.

La tour décorée d'une fresque primitive illustrant cette légende est sensée représenter le lieu où se trouve le bâton porteur du chapeau de Gessler et auquel le fils de Tell avait été attaché.

On raconte aux visiteurs que la petite cha-

pelle du village avoisinant de Bürglen est situé sur l'emplacement de la maison natale de Tell. Le ruisseau Schächen serait l'endroit où il est mort.

Lorsque les flots de ce ruisseau montèrent en 1354, on y vit un berceau contenant un enfant. Personne n'osa s'aventurer dans les eaux pour le sauver mais un veillard s'y risqua et le saisit. Mais il manqua de force pour regagner la rive. Faisant un dernier effort il attacha le berceau aux branches d'un arbre au milieu du ruisseau et fut emporté par le courant. On réussit à sauver l'enfant mais on ne retrouva jamais le corps de Guillaume Tell. Une croix y rappelle ce geste héroïque.

La **Tellsplatte**, ou chapelle de Tell, située sur un éperon rocheux s'avancant dans le lac, commémore l'endroit où Tell pendant une tempête sauta du bateau de Gessler qui l'emmenait en prison. Près de Küssnacht se trouve la « Hohlgasse » ou « rue creuse », avec une autre chapelle. C'est là que Tell dressa une embuscade à Gessler et le tua avec sa flèche infallible. On suppose que l'ancienne tour, tout près de là est tout ce qu'il reste du château de Gessler. Ce fut cet assassinat qui poussa les Suisses à se soulever et à enfin gagner leur liberté en vainquant l'armée des Habsbourg à la bataille de Morgarten.

Les grandes lettres gravées sur une immense pierre, le Mythenstein, qui s'incline de 26 mètres au-dessus du lac, symbolisent le cœur du pays de Tell. On y lit : « Les cantons primitifs, à Schiller le poète de Tell, 1859 ». C'est du côté du Rütli, la verte clairière, que trente-trois Suisses déterminés se rassemblèrent et jurèrent d'expulser leurs opprimés. L'endroit est aussi sacré pour les Helvètes que la « Valley Forge » l'est pour les Américains.

Howard Nelson